



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2021 - 24**

Objet :

**Demande de subvention pour l'achat et
l'installation d'un garde-corps**

Date de la convocation : 05/03/2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 19

Votes	
Pour	19
Contre	9
Abstention	0

L'an deux mille vingt et un et le huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, à huis clos, au nombre prescrit par la loi, à la salle des condamines, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : BARRAL Thibaut, ALVERGNE Brice, BOURBOUJAS Françoise, MANDON Eric, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, OULLIE Laurent, DESCAMPS Danièle, FABRE Jean Michel, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, AUGÉ Gérard, CLAVEL Inès, LEMARIE Joëlle,

Étaient absents excusés : CORIA Mathieu (pouvoir à ALVERGNE Brice), CUTANDA Josette (pouvoir à RENOUARD Nathalie), LAFON Alain (pouvoir à MANDON Eric), VALERO Fanny (pouvoir à BONIOL Karine), REKKAB Claude (pouvoir à LEMARIE Joëlle)

M. ALVERGNE Brice est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur MANDON Eric qui rappelle qu'afin de sécuriser un rempart du vieux village, il convient d'installer un garde-corps. Afin de compléter l'attractivité touristique de la Circulade, il propose d'installer un garde-corps artistique qui présentera plusieurs tableaux de lieux ou bâtiments incontournables de la commune de Le Pouget.

S'agissant de l'achat d'une œuvre artistique, il informe qu'une subvention peut être demandée auprès de la DREAL Occitanie dans le cadre de l'aménagement des sites et paysages.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande au titre d'une subvention auprès de la DREAL Occitanie direction aménagement – division Sites et Paysages Est. Le plan de financement retenu est le suivant :

DEPENSES				RECETTES			
POSTES	MONTANT	TAUX		FINANCEURS	MONTANT	TAUX	
Achat et installation garde corps	8 396,57 €	HT	100%	DREAL	4 114,32 €	HT	49%
						HT	0%
				PART COMMUNALE HT	4 282,25 €	HT	65%
TOTAL HT	8396,57 €	HT	100%	TOTAL HT	28 358,60 €	HT	
TVA TOTALE	1 671,72 €			FCTVA	1 652,58 €		
TVA NON FINANCEE	26,47 €			PART COMMUNALE TTC	4 308,72 €		
TOTAL TTC	10 075,88 €	TTC		TOTAL TTC	10 075,88 €	TTC	

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la demande de subvention auprès de la DREAL

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 08 avril 2021

Le Maire
Thibaut BARRAL

